



Conseil d'administration Séance du 8 juin 2012

Délibération n°14-2012 Création de postes/Modification du tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Au titre de l'année 2012, il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la création de trois postes. Le premier est à créer dans l'équipe pédagogique de l'école. Le deuxième, dans l'équipe administrative. Le troisième, dans l'équipe technique :

- Un professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) en remplacement de Monsieur Joël HUBAUT qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 31 mai 2012. Cet agent était mis à disposition de l'établissement par la Communauté d'agglomération Caen la mer qui fermera le poste.

- Un agent administratif (catégorie B) affecté au service « Communication et partenariats » de l'établissement pour le site de Cherbourg. Le recrutement envisagé vise à remplacer Monsieur Patrick MENARD qui a souhaité mettre fin à sa mise à disposition et rejoindre les services de la Ville de Cherbourg-Octeville. L'agent recruté sera chargé d'assurer la communication institutionnelle de l'école pour le site cherbourgeois, de développer les partenariats (notamment avec l'enseignement secondaire dans le cadre de l'ouverture à la rentrée 2012 de la classe publique préparatoire) et d'engager une nécessaire dynamique de médiation culturelle (pour l'enseignement supérieur comme pour les ateliers grands publics).

- Un technicien (catégorie B) affecté au site cherbourgeois de l'établissement et spécialisé dans les techniques de l'image photographique, en lien direct avec la mention « Image/Langage » qui inaugure à la rentrée 2012 une relation organique avec le Point du jour. Cette création de poste fait suite au départ de Madame Sylvie ANCEL qui a souhaité mettre fin à sa mise à disposition et rejoindre les services de la Ville de Cherbourg-Octeville.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'intégrer ces créations de poste au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & média de Caen/Cherbourg au 1^{er} juillet 2012.

Adopte le tableau des effectifs ainsi établi au 1^{er} juillet 2012 et annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 28
Présents : 15
Votants : 20
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- La transmission en préfecture le 20/06/2012
- La publication le 20/06/2012
Fait à Caen, le

Le Président



école
supérieure
d'arts &
médiat
de Caen/
Cherbourg

Le Président,



PREFECTURE DU CALVADOS

20 JUN 2012

COURRIER